

INTERNATIONAL UNION  
FOR THE PROTECTION  
OF NEW VARIETIES OF  
PLANTS

UNION INTERNATIONALE  
POUR LA PROTECTION  
DES OBTENTIONS  
VÉGÉTALES

INTERNATIONALER  
VERBAND ZUM SCHUTZ  
VON PFLANZEN-  
ZÜCHTUNGEN

UNIÓN INTERNACIONAL  
PARA LA PROTECCIÓN  
DE LAS OBTENCIONES  
VEGETALES

PROJET

**PRINCIPES DIRECTEURS**

**POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN DE LA DISTINCTION,  
DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ**

**AMARYLLIS**

*(Hippeastrum Herb.)*

Ces principes directeurs doivent être interprétés en relation avec le document TG/1/2, qui contient des explications sur les principes généraux qui sont à la base de leur rédaction.

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
I. Objet de ces principes directeurs .....	3
II. Matériel requis .....	3
III. Conduite de l'examen .....	3
IV. Méthodes et observations.....	4
V. Groupement des variétés .....	4
VI. Caractères et symboles .....	5
VII. Tableau des caractères .....	6
VIII. Explications du tableau des caractères .....	11
IX. Littérature .....	12
X. Questionnaire technique .....	13

## I. Objet de ces principes directeurs

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Hippeastrum* Herb. de la famille des amaryllidacées.

## II. Matériel requis

1. Les autorités compétentes décident de la quantité de semences nécessaires pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été dûment accomplies. La quantité minimale de semences à fournir par le demandeur est de :

20 bulbes de calibre suffisant pour la floraison.

2. Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tous parasites ou maladies importants. Il doit, de préférence, ne pas être obtenu par multiplication in vitro.

3. Le matériel végétal doit avoir été conservé à une température minimale comprise entre 13 et 15°C pendant au moins 6 à 8 semaines; par ailleurs, il ne doit pas avoir subi de traitement sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

## III. Conduite de l'examen

1. L'examen doit en règle générale être conduit sur un cycle de végétation. Si la distinction et/ou l'homogénéité ne peuvent être établies de manière concluante sur un seul cycle de végétation, l'examen doit être poursuivi sur un deuxième cycle.

2. En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Si ce lieu ne permet pas de faire apparaître certains caractères importants de la variété, celle-ci peut être étudiée dans un autre lieu.

3. Les essais doivent être conduits dans des conditions normales de culture.

Température :	Température du bulbe comprise entre 20 et 22°C (chauffage du sol à 20-22°C)
Époque de plantation :	De décembre à janvier (hémisphère nord)
Substrat :	Pleine terre
Écart de plantation :	30 par m <sup>2</sup> net
Engrais :	E.C. 1.5-2, solution standard
Irrigation :	5 à 6 mm chaque jour, de préférence au goutte-à-goutte

La taille des parcelles doit être telle que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin du cycle de végétation. Chaque essai doit porter sur un total d'au moins 20 plantes. On ne peut utiliser des parcelles séparées, destinées l'une aux observations et l'autre aux mesures, que si elles sont soumises à des conditions de milieu similaires.

4. Des essais additionnels peuvent être établis pour certaines déterminations.

#### IV. Méthodes et observations

1. Toutes les observations doivent porter sur 20 plantes. Toutes les observations comportant des mensurations ou dénombrements doivent porter sur 10 plantes ou parties de 10 plantes.

2. Pour l'évaluation de l'homogénéité, une norme de population de 1% et une probabilité d'acceptation de 95% doivent être appliquées. Pour un échantillon de 20 plantes, le nombre maximal de plantes hors-type toléré sera de 1.

3. Toutes les observations doivent être effectuées sur des plantes ayant des fleurs complètement ouvertes.

4. Sauf indication contraire, toutes les observations relatives à la fleur doivent être effectuées peu après la déhiscence des anthères.

5. Étant donné les variations de la lumière solaire, les déterminations de la couleur avec un code de couleurs doivent être faites dans une enceinte avec une lumière artificielle ou au milieu de la journée dans une pièce sans rayon de soleil direct. La distribution spectrale de la source de lumière artificielle doit être conforme à la norme CIE de la lumière du jour définie conventionnellement D 6500 et rester dans les limites de tolérance du "British Standard 950", partie I. Les déterminations doivent être faites en plaçant la partie de plante sur un fond de papier blanc.

#### V. Groupement des variétés

1. La collection des variétés à cultiver doit être divisée en groupes pour faciliter la détermination de la distinction. Les caractères à utiliser pour définir les groupes sont ceux dont on sait par expérience qu'ils ne varient pas, ou qu'ils varient peu, à l'intérieur d'une variété. Les différents niveaux d'expression doivent être assez uniformément répartis dans la collection.

2. Il est recommandé aux autorités compétentes d'utiliser les caractères ci-après pour le groupement des variétés :

- a) Fleur : type (caractère 7)
- b) Fleur : largeur maximale du périanthe (caractère 13)
- c) Fleur : couleur principale de la face interne (caractère 17) avec les groupes suivants :
  - Gr. 1 : blanc
  - Gr. 2 : jaune
  - Gr. 3 : saumon
  - Gr. 4 : rose clair
  - Gr. 5 : rose
  - Gr. 6 : rouge
  - Gr. 7 : rouge foncé

## VI. Caractères et symboles

1. Pour évaluer les possibilités de distinction, l'homogénéité et la stabilité, on doit utiliser les caractères indiqués dans le tableau des caractères, avec leurs différents niveaux d'expression.

2. En regard des différents niveaux d'expression des caractères figurent des notes (chiffres) destinées au traitement électronique des données.

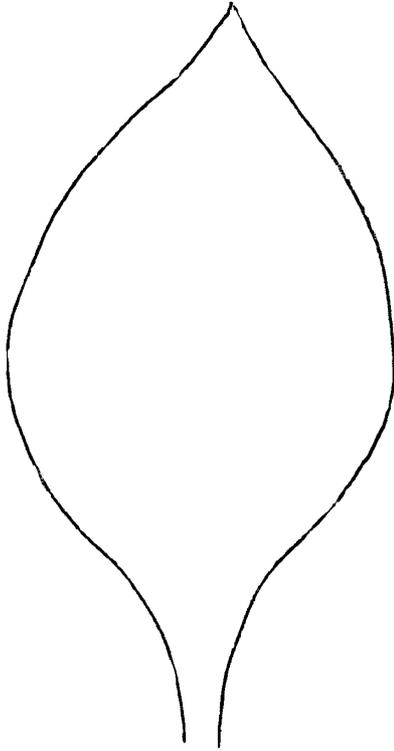
3. Légende :

(\*) Caractères qui doivent être utilisés pour toutes les variétés, à chaque cycle de végétation au cours duquel les essais sont réalisés, et qui doivent toujours figurer dans la description de la variété, sauf si le niveau d'expression d'un caractère précédent ou les conditions de milieu régionales le rendent impossible.

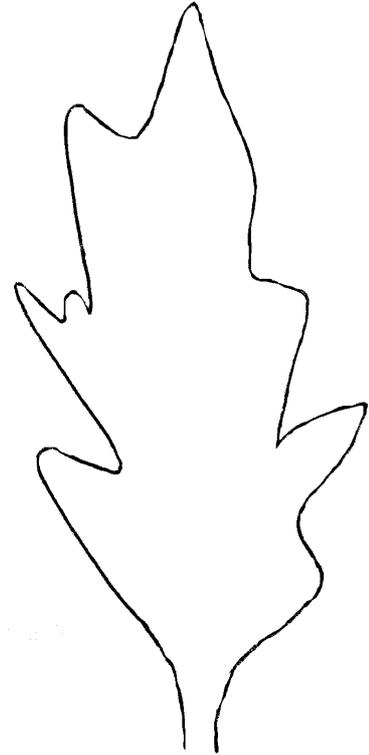
(+) Voir l'explication du tableau des caractères au chapitre VIII.

VIII. Explications du tableau des caractères

Add. 8 : Fleur : forme des staminodes pétaloïdes (fleurs doubles seulement)



1  
régulière



2  
irrégulière

IX. Littérature

ALFABETISCHE LIJST van de in Nederland in cultuur zijnde AMARYLLIS (*Hippeastrum*) CULTIVARS (Alphabetic list of Amaryllis varieties grown in the Netherlands), Koninklijke Algemeene Vereeniging voor Bloembollencultuur, Hillegom, 1980, NL.

X. Questionnaire technique

	Référence (réservé aux Administrations)
<p>QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir en relation avec une demande de certificat d'obtention végétale</p>	
1. Espèce	<p style="text-align: center;"><i>Amaryllis (Hippeastrum Herb.)</i>  AMARYLLIS</p>
2. Demandeur (nom et adresse)	
3. Dénomination proposée ou référence de l'obteneur	

4. Renseignements sur l'origine, le maintien et la reproduction ou la multiplication de la variété

4.1 Origine

a) Plante de semis (préciser les variétés parentes)

..... [ ]

b) Mutation (préciser les variétés parentes)

..... [ ]

c) Découverte (préciser le lieu et la date)

..... [ ]

d) Autre (préciser)

..... [ ]

4.2 Méthode de multiplication

- par incisions [ ]

- multiplication *in vitro* [ ]

- autre méthode (préciser laquelle) [ ]

4.3 Autres renseignements

5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie au caractère correspondant dans les principes directeurs d'examen; prière de marquer d'une croix le niveau d'expression approprié)

Caractères	Exemples	Notes
<b>5.1 Fleur : type (7)</b>		
simple	Orion	1[ ]
double	White Peacock	2[ ]
<b>5.2 Fleur : largeur maximale du périanthe (13)</b>		
étroit	Pink Floyd	3[ ]
moyen	Masai	5[ ]
large	Maria Theresa	7[ ]
<b>5.3i Fleur : couleur principale de la face interne des tépales (17)</b>		
Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)		
<b>5.3ii Fleur : couleur principale de la face interne des tépales (17)</b>		
blanc	Ludwig Dazzler	1[ ]
jaune	Lemon Lime	2[ ]
saumon	Rilona	3[ ]
rose clair	Apple Blossom	4[ ]
rose	Pink Perfection	5[ ]
rouge	Red Lion	6[ ]
rouge foncé	Midnight	7[ ]

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Dénomination de la variété voisine	Caractère par lequel la variété voisine <sup>0)</sup> diffère	Niveau d'expression pour la variété voisine	Niveau d'expression pour la variété candidate
------------------------------------	---	---	---

<sup>0)</sup> Au cas où les niveaux d'expression des deux variétés seraient identiques, prière d'indiquer l'amplitude de la différence.

7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter la distinction de la variété

7.1 Résistance aux parasites et aux maladies

7.2 Conditions particulières pour l'examen de la variété

7.3 Autres conditions

Une photographie représentative de la variété doit être jointe au questionnaire technique.

